

FÊTE DE LA MUSIQUE - MARDI 21 JUIN 2022

Fiche de pré-inscription

A retourner avant le **29 avril 2022** à l'adresse suivante :
Mairie de Coignières - Service Événementiel
CS 70521 - 78317 COIGNIERES CEDEX

IMPORTANT : Ce document est une candidature. Le nombre de places étant limité, une sélection aura lieu lors des auditions du samedi 14 mai à la Maison de Voisinage, rue de Neauphle le Château à Coignières. Vous serez prévenus de votre horaire de passage pour l'audition par mail avant le 6 mai. Tout dossier incomplet sera écarté. **Les dates de clôture d'inscriptions, d'auditions, pourront changer en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.**

Nom / Prénom du contact * : _____

Adresse * : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

Téléphone portable * : _____ E-mail * : _____

Nom de scène (1 fiche par groupe) : _____

Nombre de participants (musiciens, chanteurs...) : _____

Attention si vous avez des membres mineurs ne pas oublier de joindre une autorisation parentale à cette fiche

Style de musique : (blues, chorale, classique, folk, gospel, hip-hop, jazz, karaoké, percussions, rap, reggae, rock, techno, autre à préciser) _____

Durée de prestation envisageable* : 10 min ☐ 20 min ☐ 30 min ☐

**Celle-ci est à donner à titre indicatif, cela dépendra du nombre de participants*

Votre groupe propose plutôt :

- ☐ des compositions
- ☐ des reprises
- ☐ les deux

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ une courte biographie
- ☐ un schéma d'implantation des instruments
- ☐ vous pouvez joindre une maquette ou un lien vers un site internet

- Besoin d'un branchement électrique : OUI / NON

Puissance : _____

Ecrire lisiblement et en LETTRES CAPITALES.

*Renseignements obligatoires

APPEL AUX TALENTS

Charte de participation à la Fête de la Musique 2022

Principe de la manifestation

Lancée en 1982 en France, la Fête de la Musique a lieu chaque 21 juin. Elle mêle tous les genres musicaux et s'adresse à tous les publics.

C'est une grande manifestation populaire, gratuite et ouverte à tous les participants amateurs qui souhaitent y prendre part.

La présente charte fixe les conditions de participations à cette 4^e édition dans l'esprit de cette grande fête : gratuité des concerts, démarche musicale, spontanéité, curiosité.

1) Les candidatures

Cet appel à candidature est ouvert à tous les musiciens, formation ou artistes.

La liste des artistes qui se produiront sur la scène sera établie par la ville de Coignières, en fonction de plusieurs critères :

- date de la demande,
- la qualité de la prestation lors des auditions,
- équilibre nécessaire des genres musicaux,
- nombre de demandes reçues

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 29 avril 2022**.

Le dossier complet devra être soit envoyé :

- par courriel à : evenementiel@coignieres.fr
- par courrier postal : Hôtel de Ville - Service Événementiel - CS 70521 - 78317 Coignières Cedex
- remis directement à l'accueil de la Mairie - à l'intention du Service événementiel - Place St Germain d'Auxerre 78310 Coignières.

2) Organisation des sélections

Suite aux dépôts de candidatures une journée d'audition aura lieu le **samedi 14 mai à la Maison de Voisinage** - Rue de Neauphle le Château, afin d'écouter et de sélectionner les différents groupes et interprètes (pas d'audition obligatoire pour les groupes ou interprète ayant participé l'année précédente. Cependant cela n'inclut pas leur sélection directe).

Les heures de passage pour cette audition vous

seront envoyées par mail **au plus tard le 6 mai**.

Il vous sera demandé lors de cette audition de jouer un extrait ou deux suivant votre répertoire des musiques ou chansons que vous pouvez interpréter.

3) Modalités d'organisation

Les candidats retenus se produiront en extérieur sur la scène prévue à cet effet dans le parc de la Prévenderie. Les candidats se produiront gratuitement et ne bénéficieront d'aucun défraiement ou indemnité.

Le temps de passage sur scène sera limité à 45 minutes maximum comprenant le montage technique, le concert et le démontage technique.

La Fête de la musique édition 2022 se déroulera le mardi 21 juin à partir de 19h.

Il sera demandé aux groupes et interprètes de venir obligatoirement faire les balances le lundi après-midi aux heures définies en accord avec eux et le prestataire de son.

L'ordre de passage sur scène sera déterminé par la ville de Coignières et ne pourra pas être remis en cause.

4) Engagements des groupes et musiciens sélectionnés

- Respecter le cadre de l'organisation mis en place par la ville, à savoir, le créneau horaire, le temps de diffusion ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront définies par la ville.

- S'abstenir de tous propos racistes, anti-sémites, homophobes, ou plus globalement qui constitueraient une incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

5) Engagements de la ville

- Le plateau scénique est mis à la disposition par la ville de Coignières.
- La ville assure la coordination générale de la Fête de la musique. Un technicien son et lumière, le cas échéant, sera présent auprès du plateau pour assurer le bon déroulement de la manifestation.
- La ville met à disposition son domaine public et dans la mesure de ses moyens techniques et matériels dans le Parc de la Prévenderie.
- La ville assure la coordination de la manifestation ainsi que la réalisation et la diffusion du programme des concerts.

6) Modalité d'inscription

Documents à envoyer pour l'inscription :

- La fiche de candidature accompagnée des documents utiles,
- La charte de participation signée par l'ensemble des membres de la formation musicale,
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs.

Chaque musicien ou groupe recevra à la réception de leur dossier un accusé de réception par courrier électronique.

Les groupes ou musiciens seront informés par mail à partir du 19 mai 2022 et au plus tard le 23 mai des résultats de l'audition. Ils recevront dans un second temps fin mai/début juin un mail qui leur précisera la mise en œuvre pratique de leur participation.

7) Droits de diffusion des productions

Les candidats retenus s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la ville de Coignières à diffuser et éventuellement reproduire les photos et vidéo

prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation.

8) Annulation

Si pour des raisons externes ou internes, la Ville de Coignières devait être amenée à annuler la Fête de la musique, sa responsabilité ne pourrait être engagée. L'annulation ne donnerait lieu à aucune indemnité.

9) Rappel du calendrier

Clôture des inscriptions

le 29 avril 2022

Auditions

le 14 mai 2022

Information des groupes

à partir du 19 mai 2022

Informations heures de passage et divers

début juin 2022

10) Engagement du candidat

Je, soussigné(e) _____
représentant la formation, le groupe ou l'artiste

atteste que l'ensemble des membres de l'équipe participante a pris connaissance de la présente charte de participation à la Fête de la musique organisée par la Ville de Coignières et s'engage à en respecter les dispositions.

Fait à _____

le _____

Signature(s)

FÊTE DE LA MUSIQUE - MARDI 21 JUIN 2022

FICHE TECHNIQUE

Présentation du groupe (nom, style de musique)

Présentation du set (comment se passe le concert ? Combien de morceaux ? Quelle durée ? Possibilité de rappel ou non ?)

Présentation des musiciens (qui ? Quel instrument ?)

Plan de scène : un schéma de l'organisation du groupe sur la scène, on y mettra aussi la position du matériel (back-line), des prises de courant, des micros chant et chœurs, des retours.

Point retour : le nombre de retours au total, le nombre de circuits souhaités, un minimum et un maximum.

Liste du matériel que vous amenez : soyez concis, mais précis.

Pour le back line vous serait-il possible de mettre à disposition

- Batterie :

oui

☐

non

☐
- ampli pour guitarites :

oui

☐

non

☐

Patch-liste (voir ci-dessous)

INSTRUMENTS	NOMBRE DE MICROS NECESSAIRES	PRÉCISIONS CONNEXIONS

Autres besoins :